

Pipe-line du Nord—Loi

tains députés m'ont avoué qu'ils n'avaient pas encore reçu la documentation cet après-midi.

Je dois dire au gouvernement, monsieur l'Orateur, que c'est inacceptable et inexcusable. Le gouvernement vient constamment demander aux membres de l'opposition, de ce parti ou des autres partis de l'opposition, de faciliter l'adoption de projets de loi. Les ministériels réclament notre concours pour faire avancer les travaux de la Chambre. Ce n'est pourtant pas difficile de respecter la courtoisie élémentaire. Lorsque nous avons téléphoné au cabinet du vice-premier ministre, une secrétaire nous a répondu, avec beaucoup de courtoisie mais sans guère nous aider, qu'il n'y avait pas de documentation. C'est peu de chose, et je reconnais, comme l'a dit mon bon ami le député de Welland (M. Railton), et je l'ai écouté bien attentivement, que c'est là une entreprise de taille. D'autres députés s'en rendent compte également. En fait, cette petite négligence symbolise la façon dont on a abordé ce projet de loi.

● (2152)

En 1972, le ministre de l'Environnement de l'époque avait indiqué, en Colombie-Britannique, qu'il ne fallait pas s'inquiéter des pétroliers qui devaient longer la côte ouest, car le gros atout, c'était le pipe-line du Mackenzie. On ne sait trop s'il voulait parler du pétrole et du gaz, mais manifestement sa façon de concevoir nos approvisionnements en énergie n'était pas très nette. En 1971, on a décidé de ne pas inciter nos amis les Américains à compter sur la collaboration du Canada pour aménager un oléoduc. Je suppose que les Américains ont compris le message et sans doute avaient-ils raison de croire que cela vaudrait également pour un gazoduc.

Après coup, il apparaît que le gouvernement n'a pas réagi adroitement à la fausse crise énergétique de l'hiver de 1973-1974. D'une façon générale, le fait qu'aucun député n'ait reçu la documentation, alors qu'on l'avait déjà distribuée au Yukon, aux journalistes et à des hauts fonctionnaires de la Fonction publique, témoigne de l'attitude générale du gouvernement à l'égard des problèmes d'énergie qui se posent aujourd'hui.

Les Américains se sont attaqués au problème avec plus de vigueur que le gouvernement du Canada. Je ne voudrais pas soulever une polémique à cette heure tardive, mais il est absurde d'entendre les ministériels affirmer que c'est à cause de l'opposition que le projet de loi n'a pas été adopté il y a des jours voire des semaines. Le Congrès américain a adopté une mesure il y a des semaines. Au milieu de l'été, le chef de l'opposition (M. Clark) a demandé au gouvernement de présenter une mesure le plus rapidement possible. Pour des raisons que seul le gouvernement connaît, on nous propose soudainement ce projet de loi. On nous dit qu'il faut l'adopter immédiatement. Cela sous-entend que si quelqu'un pose des questions à propos du bill, il va en quelque sorte à l'encontre de l'intérêt national.

Pour prouver combien il est nécessaire que les députés de l'opposition posent des questions, j'aimerais me reporter à la question soulevée par le député de Welland (M. Railton). Il a parlé des exigences relatives aux dimensions des conduites, que l'Office national de l'Énergie est en train d'étudier, en même temps qu'un organisme de réglementation des États-Unis. Le gouvernement a laissé entendre que nous ne devons pas nous

[M. Fraser.]

inquiéter à ce sujet et qu'essentiellement, tous les genres de canalisation peuvent être fabriqués au Canada. C'est peut-être vrai en ce qui a trait aux dimensions, mais le député de Welland a signalé que la situation n'est pas du tout la même quand on parle de conduites à haute pression. Selon le député de Welland, nous n'avons aucune raison de mettre en doute les prévisions de 100,000 années-hommes d'emplois que le projet fournira aux Canadiens.

Je sais que le député de Welland n'a pas l'habitude de faire des déclarations sans réfléchir, mais il a oublié que c'est la compagnie elle-même qui a indiqué au gouvernement que le projet représentait selon ses prévisions 100,000 années-hommes d'emplois. Je ne critique pas la compagnie pour avoir fourni ces prévisions. Je ne critique pas le gouvernement pour avoir dit qu'il faut tenir compte de ces prévisions. Cependant, celles-ci se fondent sur la fabrication d'une conduite de 48 pouces à faible pression, ce que la compagnie recommande depuis le début. Si l'on décide d'utiliser une autre sorte de canalisation, et je ne veux pas parler du tuyau de 54 pouces qui peut être fabriqué au Canada, mais de la conduite à haute pression de 48 pouces, par exemple, elle pourra peut-être être fabriquée dans une usine du Canada, mais l'installation et la technologie requise causera de graves problèmes du côté de la compagnie et des syndicats en cause. Comme le député l'a signalé, nous avons très peu d'expérience dans l'installation de ce genre de conduite.

Cet après-midi j'ai posé au vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, peut-être que le vice-premier ministre (M. MacEachen) voudra répondre à une question découlant d'une option actuellement à l'étude, soit un tuyau de 48 pouces à basse pression, ou un tuyau de 48 pouces à haute pression ou encore un tuyau de 54 pouces. Voudrait-il dire à la Chambre comment cette option pourrait influencer sur les prévisions déjà faites sur le nombre d'années-homme que pourra générer le projet, à supposer par exemple, qu'on choisisse une autre solution que le tuyau de 48 pouces à faible pression, choix initial de l'entreprise, ou encore que le tuyau de 54 pouces, que nous sommes en mesure de fabriquer au Canada, comparativement au tuyau de 48 pouces à haute pression que le Canada n'est pas encore suffisamment outillé pour produire et qu'il faudra peut-être acheter des États-Unis ou d'un autre pays? Le ministre peut-il nous donner une idée de la façon dont cette option pourrait influencer sur le nombre global d'années-homme?

Je lui ai demandé comment les modifications apportées aux devis allaient changer le nombre d'années-homme de travail. Il a répondu qu'il ne le savait pas. Le gouvernement n'a sans doute même pas étudié la question; et pourtant il nous demande d'accélérer ce débat. Je suis chargé du travail dans notre caucus et c'est donc une question qui m'intéresse grandement. Nous ne savons pas si ces modifications vont changer le nombre d'années-homme de travail. Le premier jour de ce débat le vice-premier ministre a fait une déclaration assez incroyable.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

M. Railton: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures, le député de Welland (M. Railton) a besoin du consentement unanime de la Chambre pour poser une question au député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.